

# Sélection d'article sur la politique suisse

Requête	<b>23.04.2024</b>
Thème	<b>Sans restriction</b>
Mot-clés	<b>Droits de l'homme</b>
Acteurs	<b>Sans restriction</b>
Type de processus	<b>Relations internationales</b>
Date	<b>01.01.1965 - 01.01.2021</b>

# Imprimer

## Éditeur

Année Politique Suisse  
Institut für Politikwissenschaft  
Universität Bern  
Fabrikstrasse 8  
CH-3012 Bern  
[www.anneepolitique.swiss](http://www.anneepolitique.swiss)

## Contributions de

Barras, François  
Burgos, Elie  
Caretti, Brigitte  
Clivaz, Romain  
Ehrensperger, Elisabeth  
Eperon, Lionel  
Escher, Regina  
Frick, Karin  
Gerber, Jean-Frédéric  
Hirter, Hans  
Hulliger, Caroline  
Käppeli, Anita  
Lachat, Alexandre  
Mach, André  
Pasquier, Emilia  
Satineau, Maurice  
Schnyder, Sébastien  
Unbekannt, Autor  
Zumofen, Guillaume

## Citations préféré

Barras, François; Burgos, Elie; Caretti, Brigitte; Clivaz, Romain; Ehrensperger, Elisabeth; Eperon, Lionel; Escher, Regina; Frick, Karin; Gerber, Jean-Frédéric; Hirter, Hans; Hulliger, Caroline; Käppeli, Anita; Lachat, Alexandre; Mach, André; Pasquier, Emilia; Satineau, Maurice; Schnyder, Sébastien; Unbekannt, Autor; Zumofen, Guillaume 2024. *Sélection d'article sur la politique suisse: Droits de l'homme, Relations internationales, 1980 - 2019*. Bern: Année Politique Suisse, Institut de science politique, Université de Berne. [www.anneepolitique.swiss](http://www.anneepolitique.swiss), téléchargé le 23.04.2024.

# Sommaire

<b>Chronique générale</b>	1
<b>Eléments du système politique</b>	1
Ordre juridique	1
Protection des données et statistique	1
Droits fondamentaux	1
<b>Politique étrangère</b>	3
Relations avec l'UE	3
Relations avec des organisations internationales	5
Relations avec d'autres Etats	11
Bons offices	13
Politique du développement	14
Politique économique extérieure	14
<b>Armée</b>	15
Armement	15
<b>Economie</b>	15
Politique économique	15
Ordre économique	15
<b>Enseignement, culture et médias</b>	15
Médias	15
Nouveaux médias	15

## Abréviations

<b>EJPD</b>	Eidgenössisches Justiz- und Polizeidepartement
<b>UNO</b>	Organisation der Vereinten Nationen
<b>EFTA</b>	Europäische Freihandelsassoziation
<b>PLO</b>	Palästinensische Befreiungsorganisation
<b>NGO</b>	Nichtregierungsorganisation
<b>APK-NR</b>	Aussenpolitische Kommission des Nationalrates
<b>BAKOM</b>	Bundesamt für Kommunikation
<b>EU</b>	Europäische Union
<b>EMRK</b>	Europäische Menschenrechtskonvention
<b>DEZA</b>	Direktion für Entwicklung und Zusammenarbeit
<b>EDA</b>	Eidgenössisches Departement für auswärtige Angelegenheiten
<b>DEH</b>	Direktion für Entwicklungszusammenarbeit und humanitäre Hilfe
<b>KSZE</b>	Konferenz über Sicherheit und Zusammenarbeit in Europa
<b>EG</b>	Europäische Gemeinschaft
<b>EWG</b>	Europäische Wirtschaftsgemeinschaft
<b>EVD</b>	Eidgenössisches Volkswirtschaftsdepartement
<b>GATT</b>	General Agreement on Tariffs and Trade
<b>UNPROFOR</b>	Schutztruppe der Vereinten Nationen
<b>IKRK</b>	Internationales Komitee vom Roten Kreuz
<b>MERCOSUR</b>	Gemeinsamer Markt des Südens
<b>ANC</b>	Afrikanischer Nationalkongress
<b>UdSSR</b>	Sowjetunion
<b>ROG</b>	Reporter ohne Grenzen

---

<b>DFJP</b>	Département fédéral de justice et police
<b>ONU</b>	Organisation des Nations unies
<b>AELE</b>	Association européenne de libre-échange
<b>OLP</b>	Organisation de libération de la Palestine
<b>ONG</b>	Organisation non gouvernementale
<b>CPE-CN</b>	Commission de politique extérieure du Conseil national
<b>OFCOM</b>	Office fédéral de la communication
<b>UE</b>	Union européenne
<b>CEDH</b>	Convention européenne des droits de l'homme
<b>DDC</b>	Direction du développement et de la coopération
<b>DFAE</b>	Département fédéral des affaires étrangères
<b>DDA</b>	Direction de la coopération au développement et de l'aide humanitaire
<b>CSCE</b>	Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe
<b>CE</b>	Communauté européenne
<b>CEE</b>	Communauté économique européenne
<b>DFE</b>	Département fédéral de l'économie publique
<b>GATT</b>	General Agreement on Tariffs and Trade
<b>FORPRONU</b>	Force de protection des Nations unies
<b>CICR</b>	Comité international de la Croix-Rouge
<b>MERCOSUR</b>	Marché commun du Sud
<b>ANC</b>	Congrès national africain
<b>URSS</b>	Union des Républiques Socialistes Soviétiques
<b>RSF</b>	Reporters Sans Frontières

# Chronique générale

## Eléments du système politique

### Ordre juridique

#### Protection des données et statistique

RELATIONS INTERNATIONALES  
DATE: 13.11.1996  
HANS HIRTER

Im November veröffentlichte der Bundesrat seine Botschaft für die **Ratifizierung des Übereinkommens des Europarats** zum Schutz der Menschen bei der elektronischen Verarbeitung von personenbezogenen Daten. Das aus dem Jahre 1981 stammende Übereinkommen ist bereits von 17 Staaten ratifiziert worden und stellt eine Konkretisierung der Bestimmungen der Menschenrechtskonvention (EMRK) über den Datenschutz dar. Es verpflichtet die Staaten zum Erlass von Datenschutzbestimmungen und harmonisiert diese durch die Festlegung von Minimalstandards. Da die Schweiz die Anforderungen des Übereinkommens erfüllt, sind für die Ratifizierung keine neuen gesetzlichen Bestimmungen erforderlich.<sup>1</sup>

### Droits fondamentaux

RELATIONS INTERNATIONALES  
DATE: 19.12.1986  
ALEXANDRE LACHAT

L'aggravation de la situation de la communauté noire en Afrique du Sud a posé une nouvelle fois le problème de savoir quelle attitude devait prendre la Suisse face au principe du respect des Droits de l'homme, bafoués dans cette partie du monde. Si les Etats-Unis, le Canada, le Japon, la Communauté européenne et l'ensemble des Etats occidentaux ont tous décrété durant l'automne diverses sanctions économiques contre **l'Afrique du Sud**, la position du Conseil fédéral, elle, par contre, n'a pas changé d'un iota. Si l'exécutif a condamné une fois de plus clairement «la ségrégation et la discrimination raciales, ainsi que les violations des droits de l'homme les plus fondamentaux partout où elles surviennent», il s'est contenté de réaffirmer que pour lui «l'application de sanctions économiques et autres ne constituait pas une mesure appropriée pour corriger une situation politique donnée». Le Conseil fédéral s'est toutefois engagé à prendre des mesures pour éviter que le territoire suisse ne soit utilisé pour contourner celles prises par des Etats tiers. Face à cette attitude gouvernementale pour le moins prudente et l'isolement de la Suisse dans ce conflit, le groupe socialiste et l'extrême-gauche, lors de la session d'hiver du Conseil national, ont tous deux exigé du Conseil fédéral des mesures concrètes bien plus fermes. Ils ont été soutenus en cela par la fraction indépendante-évangélique. Le socialiste saint-gallois P. Rechsteiner a ainsi tenté de faire adopter sous forme de motion une pétition du «Mouvement antiapartheid» demandant la prise de sanctions économiques. Par 84 voix contre 41, celle-ci a été classée, le camp bourgeois ayant soutenu l'attitude du Conseil fédéral. P. Aubert a rappelé à cette occasion que, pour le collège gouvernemental, la solution à l'apartheid passait par une entente entre tous les partenaires concernés et que la Suisse pourrait jouer là, en décidant de ne décréter aucune sanction, un rôle extrêmement utile. La gauche quant à elle a adressé de vives critiques aux banques et aux milieux économiques suisses, coupables, selon elle, de tirer profit des relations entretenues par notre pays avec l'Etat africain. P. Rechsteiner (ps, SG) a aussi déposé une initiative parlementaire (lv.pa. 86.234) demandant un arrêté fédéral soumettant à la règle du courant normal toute exportation de capitaux vers l'Afrique du Sud ainsi que le commerce de l'or avec ce pays.<sup>2</sup>

RELATIONS INTERNATIONALES  
DATE: 23.11.1994  
HANS HIRTER

Gegen Jahresende beantragte die Regierung ferner die Genehmigung des **11. Protokolls zur EMRK** für die Schaffung eines vollamtlichen Gerichtshofs für Menschenrechte. Dieser soll die beiden bisherigen nichtständigen Organe (Kommission als Vorprüfstelle und Gerichtshof als definitiv urteilende Instanz) ablösen. Erhofft wird von der Reform eine Beschleunigung des Verfahrens, welche vor allem wegen der Zunahme der individuellen Beschwerdefälle und dem Beitritt ost- und mitteleuropäischer Staaten zur EMRK dringlich geworden ist.<sup>3</sup>

RELATIONS INTERNATIONALES  
DATE: 14.12.1994  
HANS HIRTER

Der Bundesrat beantragte dem Parlament die Ratifikation der **Protokolle 9 und 10 zur Europäischen Menschenrechtskonvention** (EMRK). Das erste gibt dem einzelnen Beschwerdeführer das Recht, persönlich seine Sache vor dem Gerichtshof zu vertreten. Das Protokoll 10 befasst sich mit den Entscheidungen des Ministerkomitees des Europarates bei Beschwerden, die nicht dem Gerichtshof vorgelegt worden sind. Für diese soll in Zukunft nicht mehr ein qualifiziertes Mehr von zwei Dritteln, sondern das einfache Mehr erforderlich sein. Beide Räte stimmten der Ratifizierung ohne Diskussion zu.<sup>4</sup>

RELATIONS INTERNATIONALES  
DATE: 20.01.1998  
HANS HIRTER

Die im Vorjahr eingeleitete Vernehmlassung über einen Beitritt der Schweiz zum internationalen **Übereinkommen zum Verbot und zur Verhütung des Völkermordes** (Genozid-Konvention) der UNO von 1948 ergab breite Zustimmung. Die SP und Amnesty International verlangten, dass bei der notwendigen Anpassung der Strafrechtsnormen der Begriff Genozid nicht nur ethnische, sondern auch soziale und politische Gruppen einschliessen soll.<sup>5</sup>

RELATIONS INTERNATIONALES  
DATE: 16.12.2005  
HANS HIRTER

Der Bundesrat beantragte dem Parlament die Genehmigung des **Protokolls Nr. 14 zur Europäischen Menschenrechtskonvention**. Dieser Zusatz, für den sich die Schweiz stark engagiert hatte, soll die Funktionsfähigkeit des Gerichtshofs, der sich einer grossen Beschwerdeflut gegenüber sieht, verbessern. Das Parlament stimmte dem Antrag oppositions- und diskussionslos zu.<sup>6</sup>

RELATIONS INTERNATIONALES  
DATE: 20.03.2009  
HANS HIRTER

Das Parlament hiess die Ratifizierung des Fakultativprotokolls zum **Übereinkommen der UNO gegen Folter und andere unmenschliche oder erniedrigende Behandlung** und die dazu gehörenden Ausführungsbestimmungen im Berichtsjahr gut. In der Differenzbereinigung setzte sich der Beschluss des Nationalrats, der neu zu schaffenden Kommission die Kompetenz zur Einrichtung eines ständigen Sekretariats zu erteilen, auch in der kleinen Kammer durch. In der Schlussabstimmung im Nationalrat votierte auch eine klare Mehrheit der ursprünglich opponierenden SVP-Fraktion für das UNO-Übereinkommen.<sup>7</sup>

RELATIONS INTERNATIONALES  
DATE: 15.03.2018  
KARIN FRICK

Zum dritten Mal seit 2008 nahm der UNO-Menschenrechtsrat im Herbst 2017 eine **allgemeine regelmässige Überprüfung** (Universal Periodic Review, UPR) **der Menschenrechtslage in der Schweiz** vor. Insgesamt richteten 111 UNO-Mitgliedstaaten 251 Empfehlungen zur Verbesserung des Menschenrechtsschutzes an die Schweiz. Viele davon betrafen die Umwandlung des Schweizerischen Kompetenzzentrums für Menschenrechte (SKMR) in eine unabhängige nationale Menschenrechtsinstitution. Überdies wurde der Schweiz ein verstärktes Engagement in den Bereichen Diskriminierung und Rassismus, Migration und Asyl sowie Geschlechtergleichstellung, Geschlechteridentität und sexuelle Orientierung nahegelegt. So wurde beispielsweise kritisiert, dass die Schweiz keine Strafbestimmungen gegen Diskriminierung aufgrund des Alters, der sexuellen Orientierung, der Geschlechtsidentität oder des Migrationsstatus kenne. Angesprochen wurde auch die Vereinbarkeit von Volksinitiativen und Völkerrecht sowie die Einhaltung der Menschenrechte durch multinationale Unternehmen.

Im Februar 2018 verabschiedete der Bundesrat die Schweizer Stellungnahme zu den Empfehlungen der UPR, von denen er 160 annahm und 91 ablehnte, wobei viele der angenommenen Empfehlungen bereits umgesetzt worden seien. Neben der bereits aufgegleisten Schaffung einer nationalen Menschenrechtsinstitution erklärte sich der Bundesrat etwa bereit, sich verstärkt gegen Rassismus und Diskriminierung einzusetzen, die Suizidprävention zu intensivieren und die Geschlechtergleichstellung, insbesondere bei den Löhnen, gezielter anzustreben. Demgegenüber lehnte er es unter anderem ab, Volksinitiativen systematisch auf ihre Vereinbarkeit mit den internationalen Menschenrechten zu prüfen. Die viereinhalb Jahre bis zur nächsten Überprüfung stünden nun «im Zeichen der Umsetzung der angenommenen Empfehlungen und der Fortführung des Dialogs mit allen involvierten Akteuren», gab der Bundesrat per Medienmitteilung bekannt. Der UNO-Menschenrechtsrat nahm den Bericht der Schweiz im März 2018 an.<sup>8</sup>

## Politique étrangère

### Politique étrangère

#### RELATIONS INTERNATIONALES

DATE: 05.12.1994

LIONEL EPERON

Déjà amorcée sous l'égide de René Felber, la **restructuration du Département fédéral des affaires étrangères** (DFAE) a reçu, en décembre, l'aval du gouvernement. Le renforcement du rôle du secrétaire d'Etat et la disparition de deux directions sur les cinq jusqu'alors en place sont les innovations les plus marquantes de cette réforme. Dès lors, la Direction politique, mais aussi celles du droit international public et de la coopération au développement sont directement placées sous les ordres du secrétaire d'Etat. La Direction administrative et du service extérieur est, quant à elle, supprimée, à l'instar de la Direction des organisations internationales (DOI) dont les activités seront désormais reprises par la Direction politique. La création de la Division politique des droits de l'homme et de la politique humanitaire constitue également une nouveauté, tout comme l'intégration de la coopération avec l'Europe de l'Est à la Direction de la coopération au développement et de l'aide humanitaire (DDA). Au niveau de la structure de direction enfin, un secrétariat général s'occupera désormais de toutes les questions administratives et de la logistique. Une séparation nette est ainsi introduite entre le domaine politique, du ressort du secrétaire d'Etat, et le domaine administratif qui relèvera de la compétence du nouveau secrétaire général. Le chef du DFAE a déclaré que les réformes au sein de son département avaient été dictées par le souci de rendre plus claires et plus flexibles les structures du DFAE. L'entrée en vigueur de cette réorganisation a été fixée au 1er janvier 1995.<sup>9</sup>

#### RELATIONS INTERNATIONALES

DATE: 22.07.2008

ELIE BURGOS

Afin de lutter contre la traite des femmes, le Conseil fédéral a décidé de ratifier la **Convention du Conseil de l'Europe sur la traite des êtres humains**. Témoins et victimes de tels actes seront désormais protégés et ne pourront plus être renvoyés pendant l'enquête.<sup>10</sup>

### Relations avec l'UE

#### RELATIONS INTERNATIONALES

DATE: 05.05.1983

MAURICE SATINEAU

Les multiples contacts entretenus avec les institutions européennes ont constitué un autre élément important de la politique étrangère. Une impulsion nouvelle fut donnée aux relations entre la Suisse et la Communauté économique européenne (CEE) lors de la visite de K. Furgler, chef du DFEP, à la Commission de Bruxelles. La précédente rencontre datait de 1972. D'autre part, le sixième mai 1983 marqua le vingtième anniversaire de l'adhésion helvétique au Conseil de l'Europe. La chambre des cantons a adopté l'arrêté fédéral relatif à la ratification de quatre protocoles additionnels à des conventions du Conseil de l'Europe portant sur l'entraide judiciaire internationale et l'extradition (MCF 83.062). Après un débat animé, l'escroquerie fiscale fut intégrée au nombre des délits visés par ces accords. L'attention des milieux politiques et des parlementaires se concentra sur la **ratification de la Charte sociale** (MCF 83.049), établie dans le cadre du Conseil de l'Europe pour compléter la Convention européenne des droits de l'homme, et signée par le Conseil fédéral en 1976 (Voir aussi la). La commission ad hoc du Conseil des Etats a estimé que la Suisse ne saurait ratifier cette Charte. De son côté, l'exécutif avait proposé l'adoption de cinq des sept articles principaux du texte, possibilité figurant dans la procédure d'adhésion instituée par le Conseil de l'Europe. Les opposants à la ratification se sont appuyés sur une incompatibilité entre les dispositions prévues par la Charte et la législation sociale helvétique, particulièrement en matière de droit de grève et d'assistance sociale.

L'imprécision de l'accord fut dénoncé avec vigueur par les radicaux qui n'ont pas exclu de **recourir au référendum en cas de ratification**. Dans une même perspective, les libéraux et les milieux patronaux ont exprimé leur crainte de voir un traité international, contraignant pour les signataires, remettre en cause les structures sociales internes du pays. D'un avis sensiblement différent, les socialistes et les démocrates-chrétiens ont salué le contenu progressiste de la Charte en estimant que l'adhésion pourrait être assortie d'éventuelles réserves sans nuire à l'esprit du texte. Ce débat devrait connaître de nouveaux développements au cours de l'année 1984, devant la chambre des cantons.

A signaler enfin, que, pour la première fois, la Suisse a été condamnée devant la Cour européenne des droits de l'homme au terme d'une procédure de recours individuel.<sup>11</sup>

RELATIONS INTERNATIONALES  
DATE: 23.09.1985  
ALEXANDRE LACHAT

A la veille de l'entrée au sein de la Communauté européenne (CE) de l'Espagne et du Portugal, effective au premier janvier 1986, le Conseil de l'Europe a marqué sa détermination de promouvoir la coopération entre les deux institutions en adoptant une résolution proposée conjointement par la Suisse et l'Autriche. Deux groupes de contact ont ainsi été créés. Ceux-ci ont évoqué les aspects institutionnels de la coopération et la réalisation de projets communs. Voir sur ce sujet le rapport annuel du Conseil fédéral sur les activités de la Suisse au Conseil de l'Europe en 1985 (MCF 86.016).

Les Chambres fédérales n'ont cependant guère montré d'empressement à renforcer l'intégration européenne de notre pays. Après que la chambre des cantons l'eut refusée en 1984, la commission du Conseil national, quelques mois plus tard, demandait au Conseil fédéral un **rapport complémentaire sur la possibilité d'accepter ou non la Charte sociale européenne**, et notamment les articles sur le droit à la sécurité sociale et à l'assistance sociale et médicale. A la fin de l'année cependant, celui-ci n'avait toujours pas été remis en raison d'un arrêt du Tribunal fédéral portant sur les conséquences de l'exercice du droit de grève sur les rapports de travail. Lors d'une visite officielle dans notre pays, le président de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, Karl Ahrens, s'est toutefois déclaré persuadé que la Suisse pourrait, même avec certaines réserves, ratifier la Charte sociale.

Le **protocole additionnel** (MCF 83.062) dans le domaine de l'entraide judiciaire internationale en matière pénale s'est heurté lui aussi à bien des obstacles. Après avoir été refusé l'année précédente par la chambre du peuple, celui-ci est revenu sur le tapis en 1985. Sur proposition de la commission du Conseil des Etats, il a finalement été adopté par les deux chambres, avec une réserve de taille cependant: celle de ne pas compter l'escroquerie fiscale au nombre des délits mentionnés dans le texte. Une forte minorité s'est toutefois posé la question de savoir si, en enlevant son titre essentiel à ce protocole, la ratification avait encore un sens.

Comme nous l'avons vu plus haut, le Conseil fédéral a décidé de ne pas présenter au législatif le premier protocole additionnel à la **Convention européenne des droits de l'homme**. Il a par contre activement participé à la première Conférence ministérielle européenne traitant de ce sujet et tenue au début du printemps à Vienne.<sup>12</sup>

RELATIONS INTERNATIONALES  
DATE: 02.12.1987  
BRIGITTE CARETTI

La chambre basse a – comme le Conseil des Etats en 1984 – **rejeté le projet de ratification de la Charte sociale** (MCF 83.049) qui est, paradoxalement, le texte le moins dirigiste. La commission du Conseil national, chargée de traiter ce projet, proposa, mais après bien des hésitations, son acceptation. A ce moment du débat, le problème résidait principalement dans la ratification du "noyau dur" de la Charte. Chaque pays signataire est tenu d'accepter cinq articles parmi les sept constituant le noyau susmentionné. Ces sept articles, postulant en fait une extension de l'Etat social, sont relatifs au droit du travail, ainsi qu'aux droits syndical, de la famille, des travailleurs migrants et de leur famille (non ratifiable pour la Suisse puisqu'elle ne reconnaît pas le regroupement de ces familles), les droits à la sécurité sociale et à l'assistance sociale et médicale (même au-delà des frontières pour les nationaux). Or, si le Conseil fédéral a prétendu que cinq de ces articles étaient ratifiables, compte tenu de certaines réserves, le Conseil national a conclu différemment et a jugé que les conditions juridiques d'approbation n'étaient pas réunies pour deux des cinq dispositions choisies par le gouvernement. Dans un premier temps, le droit de négociation collective n'est pas admissible, même accompagné d'une réserve, puis-qu'il octroie le droit de grève aux fonctionnaires, strictement prohibé en Suisse. Dans un second temps, le droit à l'assistance sociale et médicale est inacceptable puisque l'égalité de traitement qu'il revendique entre Suisses et étrangers remet en cause le système fédéraliste, ce secteur étant du ressort des cantons.<sup>13</sup>

RELATIONS INTERNATIONALES  
DATE: 12.09.1991  
ANDRÉ MACH

Durant le mois de septembre s'est tenue à Moscou la **conférence de la CSCE sur la "dimension humaine"**; à cette occasion, l'**adhésion des trois républiques baltes** a été approuvée à l'unanimité. Le document final, adopté à l'unanimité, contient avant tout un renforcement du mécanisme de contrôle du respect des droits de l'homme.<sup>14</sup>



## RELATIONS INTERNATIONALES

DATE: 28.11.1991  
ANDRÉ MACH

A partir de la fin du mois de novembre, le chef du DFAE a assumé pendant six mois la présidence du comité des ministres. Au début de son mandat, R. Felber a annoncé son intention de donner de nouvelles impulsions à l'organisation; il a fixé comme objectifs de **renforcer le rôle du Conseil de l'Europe** dans le processus d'intégration européenne, notamment en vue d'un rapprochement avec les pays d'Europe de l'Est, de rétablir les liens avec les Etats-Unis (une visite à Washington a déjà été prévue pour le début de l'année 92), et de réformer les statuts de l'organisation ainsi que les mécanismes de contrôle de la convention européenne des droits de l'homme. R. Felber a aussi exprimé son espoir que l'institutionnalisation de la CSCE ne se fasse pas au détriment du Conseil de l'Europe de telle sorte que le nombre déjà réduit de ses secteurs d'activités (droits de l'homme, culture, coopération politique et questions de société) ne soit pas encore concurrencé par les compétences de la CSCE.<sup>15</sup>

### Relations avec des organisations internationales

## RELATIONS INTERNATIONALES

DATE: 26.08.1980  
REGINA ESCHER

Le Conseil fédéral a reconduit pour trois ans sa reconnaissance de la compétence de la **Commission européenne des droits de l'homme** à répondre aux recours individuels **contre la Suisse**. En 1977, il avait déjà accepté une première prorogation de trois ans. Dans le rapport sur les Grandes lignes de la politique gouvernementale durant la législature de 1979 à 1983 (80.001), le Conseil fédéral exprime son avis que la Suisse ne devrait pas trop tarder à ratifier les protocoles additionnels 1 et 4 de la Convention européenne des droits de l'homme.

(c.f. aussi: Débats sur la ratification des protocoles additionnels à la convention des droits de l'homme en 1974 et 1976)

La Suisse s'est vue adresser de vifs reproches lors du débat du Conseil de l'Europe sur **l'évasion fiscale internationale**. La Confédération suisse passe encore pour un paradis fiscal classique où les capitaux en fuite viennent chercher refuge. Ce sont notamment les socialistes, qui ont réclamé un renforcement de l'entraide judiciaire en matière fiscale. La représentante du PDC au sein de la délégation suisse, Mme J. Meier, conseillère nationale de Lucerne, s'est prononcée contre un nouvel accord international dans ce domaine. A son avis, les conventions bilatérales existantes sont suffisantes. En revanche, R. Müller (ps, BE) s'est déclaré partisan d'un accord multilatéral.

Parmi les efforts de collaboration européenne, les **conventions du Conseil de l'Europe** occupent une position-clé. Un rapport du Conseil fédéral (80.047) nous apprend que la Suisse n'a ratifié jusqu'à présent que 44 des 106 conventions. Le cas le plus important qui est en suspens est celui de la Charte sociale européenne, signée par la Suisse en 1976, mais qui n'a pas encore été soumise au parlement en vue de sa ratification par le Conseil fédéral. Les résultats de la procédure de consultation relative à cette ratification ont été publiés en octobre. La majorité des réponses reçues sont positives. Ce sont notamment le PSS et les associations des travailleurs qui demandent la ratification dans un bref délai. Ils mettent l'accent sur le fait que la Charte, qu'il faudrait comprendre comme le pendant de la Convention européenne des droits de l'homme en politique sociale, ne représente qu'un programme et n'a pas de caractère obligatoire; donc, il ne serait pas nécessaire que la Suisse accorde les droits sociaux en question à cent pour cent avant la ratification. Parmi les partis représentés au sein du Conseil fédéral, seul le PRD ne soutient pas la convention. Toutefois, on compte, dans les rangs des adversaires de la ratification, des milieux influents tels que l'Union centrale des associations patronales suisses et l'Union suisse des arts et métiers. Ils craignent que la ratification porte atteinte à l'autonomie suisse en matière de la législation sociale; de plus, la Suisse ne saurait accepter sans réserve cinq parmi les sept articles formant le coeur de la Charte de sorte qu'il manquerait une condition formelle de la ratification. Le DFAE a reçu mandat de préparer un message aux Chambres fédérales concernant la ratification. Lors de la session d'hiver, le parlement a débattu d'une motion du conseiller national Müller (ps, BE), qui demandait une procédure accélérée (Mo. 79.554).<sup>16</sup>

Le refroidissement des relations Est-Ouest après la crise d'Afghanistan a remis longtemps en question la tenue à Madrid de **la seconde réunion** faisant suite à la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE). Finalement, **la première phase** de cette rencontre, conçue comme un compte-rendu de l'application de l'Acte final d'Helsinki, a pu se dérouler à la fin de l'automne comme prévu. La Suisse y a trouvé un forum bienvenu pour faire entendre sa voix dans le concert de la politique européenne. Compte tenu des expériences faites à Belgrade, lors de la première réunion qui a suivi la Conférence d'Helsinki, on ne se faisait guère d'illusions sur l'issue favorable d'une telle rencontre. Il est dès lors réjouissant que la délégation suisse ait pu qualifier de satisfaisant le déroulement de la première phase de ces conversations diplomatiques. Les discussions ont été plus ouvertes et plus dures qu'à Belgrade. De nombreux Etats participants, y compris la Suisse, ont interpellé les pays de l'Est sur les violations des droits de l'homme chez eux ainsi que sur l'occupation de l'Afghanistan. La menace de la Pologne n'a été invoquée qu'indirectement par égard pour la délégation polonaise. Cependant, le climat des conversations fut meilleur qu'en 1977. En compagnie de sept autres pays neutres et non alignés, la Suisse a présenté des propositions de mesures propres à rétablir la confiance dans le domaine militaire. Elle s'est aussi prononcée pour une nouvelle réunion d'experts chargés d'examiner son projet de système européen de règlement pacifique des différends. Elle a, enfin, préconisé des améliorations dans les systèmes d'information. Ces points seront traités lors de la seconde phase de la Conférence de Madrid.

(c.f. aussi: la précédente Conférence à Belgrade ici et ici) <sup>17</sup>

Dans un message publié en hiver, le Conseil fédéral propose que la Suisse adhère en tant que membre à part entière à l'ONU (MCF 81.081). Le **projet d'adhésion** marque l'aboutissement d'un long processus puisque, sans compter notre participation aux différentes institutions spécialisées de cet organisme, pas moins de trois rapports gouvernementaux et la nomination d'une commission consultative d'experts auront vu le jour au cours de ces dix dernières années.

Un premier volet règle la procédure d'adhésion. A ce propos, un chapitre entier est consacré à la neutralité et au problème des sanctions établies par la charte. Selon ce projet, la Confédération ne participera à aucune des éventuelles mesures militaires décrétées à l'encontre d'une nation. D'ailleurs, aucun Etat ne peut être contraint à s'y associer automatiquement. Une déclaration d'entrée solennelle réaffirmera le maintien de la neutralité permanente et armée de notre pays. En revanche, pour ce qui est des sanctions d'ordre économique par exemple, elles seront appréciées non pas sous l'angle du «droit de neutralité», mais sous celui de la «politique de neutralité». La Suisse ne saurait en effet se soustraire à des mesures appliquées par la totalité des Etats membres et, dans le cas inverse, elle pourra toujours invoquer sa neutralité et s'en distancer. Ainsi définie cette politique de neutralité ne saurait entraîner nécessairement une attitude d'abstention systématique. La Suisse n'hésitera pas à prendre clairement position en se fondant sur un certain nombre de critères objectifs, tels que l'application du droit international ou le respect des droits de l'homme. Un second volet prévoit l'engagement de quelque trente nouveaux fonctionnaires et précise que le coût de l'opération ne devrait pas dépasser CHF 19 millions par année. Ce montant est du reste inférieur aux dépenses consenties à certains organismes spécialisés de l'ONU.

Le projet est donc libellé, les rôles distribués et **le dossier va pouvoir entrer dans sa phase parlementaire, puis recevoir l'aval du peuple et des cantons**. Sur ce plan tout reste à faire, d'autant plus qu'un sondage réalisé en octobre a mis en évidence le caractère pour le moins versatile de nos concitoyens à l'égard de cette institution. 37 pourcent des personnes interrogées se prononceraient contre, 33 pourcent pour et 30 pourcent seraient encore indécises. Avec respectivement 37 pourcent de oui et 26 pourcent de non, les Romands seraient plutôt favorables à l'adhésion, alors que les Alémaniques, avec 40 pourcent de non et 32 pourcent de oui, plutôt réfractaires. Un sondage identique, réalisé en octobre 1980, avait donné les résultats suivants: 39 pourcent de non, 32 pourcent de oui et 29 pourcent d'indécis. Le clivage Suisse romande, Suisse alémanique était aussi clairement apparu avec respectivement 35 pourcent de oui, 33 pourcent de non et 40 pourcent de non, 33 pourcent de oui.

Les résultats de ce sondage ne permettent évidemment pas de prédire l'issue du scrutin, que d'aucuns voudraient renvoyer à la prochaine législature.

Ils reflètent néanmoins les clivages existant au sein du monde politique entre ceux qui poussent à un engagement immédiat, ceux qui, au contraire, y sont résolument hostiles et enfin ceux qui, tout en étant partisans, craignent un refus populaire dont les conséquences pourraient être plus néfastes qu'une simple abstention. Un comité

d'opposition s'est constitué en fin d'année, présidée par un certain nombre de personnalités politiques.

Composition de ce comité d'objection: Le Conseiller aux États H. Reymond (Pl. VD) et les membres du Conseil nationale C. Blocher (udc, ZH), O. Fischer (prd, BE), J. Iten (pdc, NW), H. Schalcher (pev, ZH). Cela dit et avant même la publication du message, le gouvernement avait insisté sur ses arguments majeurs en faveur de l'adhésion. La Suisse ne saurait rester plus longtemps à l'écart d'une organisation qui regroupe la presque totalité des États et qui tend à devenir le «centre de la coopération mondiale». Elle prolonge les efforts consentis pour la défense de nos intérêts dans les tribunes internationales qui nous étaient jusqu'à présent accessibles. Enfin, elle devrait nous permettre d'y débattre des sujets auxquels la Confédération a toujours été attachés, comme l'aide humanitaire ou la défense des droits de l'homme.

C'est donc, a souligné un observateur de la politique nationale, «un exercice démocratique de psychologie» à l'échelon du pays qui va s'ouvrir et au terme duquel, quoi qu'il advienne, «l'image de la Suisse ne sera plus tout à fait la même». Par ailleurs, les déclarations ambiguës du Conseil fédéral F. Honegger aux Suisses de l'étranger à Soleure illustrent les différences qui existent encore au sein de l'administration fédérale.

Par ailleurs, le parlement a approuvé sans opposition majeure les **deux protocoles additionnels aux Conventions de Genève** de 1949 sur la protection des victimes en temps de guerre (MCF 81.004). Le premier protocole se rapporte aux conflits internationaux. Il élargit les mesures de protection à de nouveaux types de conflits, tels que les luttes pour l'autodétermination ou les combats de libération. Le second s'intéresse davantage aux victimes des conflits armés internes. Par ailleurs, ces protocoles développent encore de manière considérable les règles sur la conduite des hostilités adoptées à La Haye en 1907 et qui n'ont jamais été retouchées depuis lors. Ils améliorent en outre la protection des blessés et celle du personnel sanitaire. Seuls 17 États les ont jusqu'à présent ratifiés.

Enfin, en matière de désarmement, le Conseil national a ratifié la convention visant à limiter l'emploi de certaines armes stratégiques particulièrement traumatisantes pour la population civile (MCF 81.061).<sup>18</sup>

#### RELATIONS INTERNATIONALES

DATE: 31.12.1981

JEAN-FRÉDÉRIC GERBER

Notre pays aurait également pu jouer un rôle en vue dans le document final qui devait corroborer la **seconde phase des travaux de la CSCE**, si la situation internationale ne s'était pas constamment dégradée. Commencés en novembre 1980, les travaux qui auraient dû se clore en mars 1981 ont continuellement été interrompus. La réactivation de la politique américaine et surtout la crise polonaise ont complètement bouleversé le calendrier initial. Et pourtant, les pays neutres et non alignés n'ont pas ménagé leurs efforts pour sortir les discussions de l'impasse dans laquelle elles s'étaient enlisées dans le courant de l'été. Un texte prévoyant un accord sur des mesures de confiance militaire et de respect des droits de l'homme allait être déposé, lorsque survint le coup d'État militaire de Varsovie. Dans un premier temps, les ministres des Affaires étrangères ont refusé de se rendre à Madrid. Puis, une fois le débat sur la Pologne instauré, il est vite apparu, à la délégation helvétique en particulier, qu'il était politiquement, voire moralement impossible de signer un texte qui évoque les droits de l'homme alors que ceux-ci venaient d'être piétinés. La Conférence de Madrid a donc été à nouveau ajournée jusqu'en février 1982. Le document sur lequel les parties s'étaient entendues prévoyait entre autres la création d'un groupe d'experts chargés d'exercer durant une certaine période un contrôle sur le respect ou non des droits de l'homme dans les États membres. Il englobait les propositions suisses en matière de règlement pacifique des différends et de l'amélioration de l'information. Enfin, il posait des jalons pour une future conférence sur le désarmement en élargissant les principes de l'Acte final d'Helsinki.<sup>19</sup>

#### RELATIONS INTERNATIONALES

DATE: 11.02.1987

BRIGITTE CARETTI

**La politique suisse face à l'Afrique du Sud** est orientée selon trois axes. Le premier réside dans le contrôle du commerce, tant des capitaux que de l'or et d'autres marchandises, par le biais d'un groupe de travail créé par le Conseil fédéral.

L'on sait que la Suisse se refuse à prendre toute sanction économique à l'encontre de cet État afin, d'une part, de sauvegarder le principe de neutralité et, d'autre part, de ne pas pénaliser les populations noires. Le second axe de notre politique consiste dans une aide à la formation des Noirs d'Afrique du sud, le troisième visant un encouragement du dialogue entre l'opposition (ANC) et le gouvernement.

L'Union syndicale suisse, en collaboration avec l'organisme Solifonds et la participation

du PSS, a organisé en février une journée sur l'Afrique du Sud consacrée notamment à l'examen de la politique helvétique en la matière. Le fait que la moitié des exportations d'or de cet Etat soit commercialisée par les trois grandes banques suisses a également été évoqué.<sup>20</sup>

**RELATIONS INTERNATIONALES**

DATE: 04.06.1991  
ANDRÉ MACH

Sur la demande des **Nations Unies**, le Conseil fédéral a mis à disposition de l'organisation cinq **experts en armes chimiques** qui ont été engagés en **Irak** en vue de régler le problème de l'élimination des armes de destruction massive irakiennes. D'autre part, W. Kälin, professeur de droit international à l'université de Berne, a été désigné par la commission des droits de l'homme de l'ONU comme rapporteur spécial sur le Koweït occupé. Son mandat fut d'examiner la situation des droits de l'homme au Koweït durant l'occupation irakienne.<sup>21</sup>

**RELATIONS INTERNATIONALES**

DATE: 16.12.1992  
ANDRÉ MACH

Lors de la réunion de Stockholm, les membres de la **CSCE** ont décidé la création d'un **secrétariat général afin de renforcer l'efficacité de l'organisation**; d'autre part, ils ont prévu de coordonner leurs actions avec l'ONU dans le domaine des droits de l'homme et de la sécurité. A cette occasion, le siège de la Cour de conciliation et d'arbitrage des conflits au sein de l'organisation a été attribué à la ville de Genève.<sup>22</sup>

**RELATIONS INTERNATIONALES**

DATE: 02.09.1993  
AUTOR UNBEKANNT

A l'initiative du **CICR** et de la Suisse, une **Conférence internationale pour la protection des victimes de guerre a été organisée à Genève**. Face aux violations de plus en plus fréquentes du droit humanitaire lors de récents conflits, les initiateurs avaient pour objectif de rappeler l'existence du droit international humanitaire ratifié par plus 180 Etats et de sensibiliser les autorités politiques sur son application. Dans une déclaration finale, les participants à la conférence, originaires de près de 160 Etats, ont réaffirmé leur volonté de veiller au respect de ce droit lors de conflits armés et de se conformer aux obligations qui incombent aux Etats.

(c.f. aussi: aide financière au Musée international de la Croix rouge pour les années 1994 à 1997)<sup>23</sup>

**RELATIONS INTERNATIONALES**

DATE: 11.10.1993  
AUTOR UNBEKANNT

Lors du **sommet des chefs d'Etat et de gouvernement du Conseil de l'Europe** à Vienne, trois sujets principaux ont été débattus: la réforme des mécanismes de protection des droits de l'homme, l'adoption d'une charte des minorités garantissant leur protection et la mise sur pied d'un plan d'action pour lutter contre le racisme et l'intolérance. Au terme de la réunion, une déclaration finale comportant différentes propositions sur les problèmes mentionnés ci-dessus a été approuvée.<sup>24</sup>

**RELATIONS INTERNATIONALES**

DATE: 19.10.1994  
LIONEL EPERON

Répondant à une demande de l'ONU, le brigadier **Peter Arbenz** a été nommé inspecteur général des Forces de protection des Nations Unies en ex-Yougoslavie (FORPRONU). Par ce mandat d'une durée de six mois, l'ancien directeur de l'Office fédéral des réfugiés a été chargé d'analyser le comportement de la troupe, la logistique et la coopération avec les organisations humanitaires. De retour en Suisse, Peter Arbenz a tiré un bilan positif de l'action menée par les Casques bleus de la FORPRONU. De son côté, l'ancien conseiller fédéral **René Felber** a également été mandaté par l'ONU pour enquêter sur les violations des droits de l'homme dans les territoires occupés depuis la signature des accords de paix entre Israël et l'OLP.<sup>25</sup>

**RELATIONS INTERNATIONALES**

DATE: 14.12.1994  
LIONEL EPERON

Le parlement a décidé d'autoriser le Conseil fédéral à ratifier les **Protocoles 9 et 10 de la Convention européenne des droits de l'homme** (CEDH). Le premier reconnaît le droit des requérants individuels de déférer à la Cour des affaires déclarées recevables par la Commission. Ce protocole marque ainsi un pas décisif dans le renforcement de la protection de l'individu, puisqu'il lui reconnaît un droit jusqu'ici réservé à la Commission et aux Etats contractants. Le second vise, quant à lui, à remplacer le principe de la majorité des deux tiers prévue à l'article 32 CEDH par la majorité simple afin de faciliter le traitement des requêtes par le Comité des ministres.

(c.f. aussi: la ratification des Protocoles 9, 10 et 11)<sup>26</sup>

**RELATIONS INTERNATIONALES**

DATE: 30.12.1994  
LIONEL EPERON

Outre l'adhésion de la **Principauté d'Andorre** en tant que 33<sup>e</sup> membre du **Conseil de l'Europe**, l'année 1994 a principalement été marquée par les suites du Sommet de Vienne et par l'accomplissement d'importants progrès dans les trois activités prioritaires qui y ont été déterminées. En matière de réforme des mécanismes de protection des droits de l'homme, un protocole d'amendement prévoyant la création d'une Cour unique et permanente a été signé par la quasi-totalité des pays membres du Conseil de l'Europe, dont la Suisse. En ce qui concerne la protection des minorités nationales, le comité institué pour exécuter ce mandat a élaboré une Convention-cadre qui a été adoptée en novembre et qui sera ouverte à la signature le 1<sup>er</sup> février 1995. Cette convention, pour laquelle la Suisse s'est très activement engagée, constitue le premier instrument juridique international contraignant consacré exclusivement à la protection des minorités nationales. Quant à la lutte contre la xénophobie et l'intolérance, les travaux engagés dans ce domaine ont conduit à la création, à Strasbourg, d'une Commission européenne contre le racisme et l'intolérance. Par ailleurs, le Conseil fédéral a ratifié, en mars, les deux Protocoles à la Convention européenne pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants.<sup>27</sup>

**RELATIONS INTERNATIONALES**

DATE: 26.03.2002  
ROMAIN CLIVAZ

Le Comité européen pour la **prévention de la torture** et des peines ou traitements inhumains ou dégradants, basant son action sur la Convention du même nom, avait effectué une visite (du 5 au 15 février 2001), entre autres, dans des pénitenciers, des locaux de détention de la police ou encore un centre de détention aux fins d'expulsion. Bien que globalement satisfait, il avait estimé dans son rapport que certaines pratiques policières étaient inacceptables. Dans sa réponse, le Conseil fédéral a souligné que certaines recommandations avaient déjà été suivies, par exemple en matière d'opérations d'éloignement d'étrangers par la voie aérienne. Il a ajouté que la procédure de consultation en cours concernant le Code de procédure pénal allait permettre d'autres adaptations allant dans la bonne direction.<sup>28</sup>

**RELATIONS INTERNATIONALES**

DATE: 31.05.2002  
ROMAIN CLIVAZ

**Les objectifs de la Suisse aux Nations Unies** ont été définis au printemps déjà. Le gouvernement s'est fixé notamment comme objectifs de s'engager pour le respect du droit humanitaire, pour l'amélioration du régime des sanctions, pour l'interdiction des armes de destruction massive et pour le développement des moyens civils de promotion de la paix.<sup>29</sup>

**RELATIONS INTERNATIONALES**

DATE: 16.09.2002  
ROMAIN CLIVAZ

Le suisse **Walter Kälin a été élu au Comité des droits de l'homme de l'ONU**. Le professeur bernois, spécialiste du droit des réfugiés, était le premier suisse à postuler pour une telle place. Il a été nommé un jour avant l'entrée officielle de la Suisse à l'ONU. Cet organisme est l'organe de contrôle de l'application par les Etats parties du Pacte international relatif aux droits civils et politiques. Il se compose de 18 membres.<sup>30</sup>

**RELATIONS INTERNATIONALES**

DATE: 26.06.2004  
ELIE BURGOS

L'ambassadeur de Suisse auprès de l'ONU a signé au mois de juin le **Protocole facultatif de l'ONU contre la torture**, dont la Suisse est à l'origine avec le Costa Rica. Le texte prévoit que des experts indépendants puissent procéder à titre préventif à des visites régulières dans les lieux de détention des pays signataires.<sup>31</sup>

**RELATIONS INTERNATIONALES**

DATE: 10.05.2006  
ELIE BURGOS

L'idée suisse de créer un **Conseil des droits de l'homme** s'est concrétisée en début d'année, avec la création de cet organe onusien, permanent et restreint, qui siègera à Genève et qui remplacera la très contestée Commission des droits de l'homme. La Suisse, qui a porté sa candidature, a été élue membre du nouvel organe au mois de mai.<sup>32</sup>

RELATIONS INTERNATIONALES  
DATE: 11.05.2010  
SÉBASTIEN SCHNYDER

La **présidence helvétique** du Conseil de l'Europe a pris fin. Micheline Calmy-Rey en a tiré un bilan très positif au vu de la ratification par la Russie du protocole visant une **réforme de la Cour européenne des droits de l'homme**. En effet, la Suisse avait fait de cette réforme l'ambition majeure de sa présidence. La Russie est l'un des pays les plus sanctionnés et demeurait jusqu'alors le seul membre à la bloquer. Une conférence a été organisée par le DFAE à Interlaken afin de permettre la mise en place d'un plan d'actions et d'un calendrier des réformes.<sup>33</sup>

RELATIONS INTERNATIONALES  
DATE: 21.06.2010  
SÉBASTIEN SCHNYDER

La Suisse a retrouvé son siège au **Conseil des droits de l'homme** après une année passée en tant qu'observateur. Le chef de la mission suisse auprès de l'ONU, Dante Martelli, a alors estimé que tous les pays reconnaissent l'impact positif de la Suisse au sein du Conseil. Le Conseil réfléchit à une révision de son propre fonctionnement quatre ans après sa mise en place.<sup>34</sup>

RELATIONS INTERNATIONALES  
DATE: 03.09.2010  
SÉBASTIEN SCHNYDER

Helen Keller a été réélue pour quatre ans au **Comité des droits de l'homme** des Nations Unies avec 131 voix sur 192. Le comité se compose de 18 personnes et combat de manière générale les discriminations de toutes sortes, plus spécifiquement celles à l'encontre des femmes.<sup>35</sup>

RELATIONS INTERNATIONALES  
DATE: 29.09.2011  
ANITA KÄPPELI

Ende September wurde eine von der Schweiz zusammen mit Argentinien und Marokko ausgearbeitete Resolution im **UNO-Menschenrechtsrat** in gegenseitigem Einvernehmen verabschiedet. Durch diesen Entscheid wurde die Position eines neuen Sonderberichterstatters geschaffen, welcher die UNO-Mitgliedsstaaten in Situationen beraten und unterstützen kann, in welchen die Menschenrechte oder das humanitäre Völkerrecht grob verletzt werden.<sup>36</sup>

RELATIONS INTERNATIONALES  
DATE: 11.10.2011  
ANITA KÄPPELI

Die 2010 in Spanien gegründete Kommission gegen die Todesstrafe (ICDP), welcher bis heute vierzehn Staaten beigetreten sind, verschob ihre Niederlassung im Berichtsjahr nach **Genf**. Das Ziel der Kommission ist die Durchsetzung eines weltweiten Moratoriums für die Todesstrafe ab 2015.<sup>37</sup>

RELATIONS INTERNATIONALES  
DATE: 18.01.2012  
EMILIA PASQUIER

Professeur de droit public et droit public international à l'université de Berne, Walter Kälin a été élu au **Comité des droits de l'homme de l'ONU**. Il succède ainsi à Helen Keller, professeure suisse de droit international public à l'Université de Zurich.<sup>38</sup>

RELATIONS INTERNATIONALES  
DATE: 28.09.2012  
EMILIA PASQUIER

Toujours concernant les violences de la crise politique syrienne, le Conseil des droits de l'homme de l'ONU a fermement condamné les violations des droits de l'homme en Syrie. Il a également renforcé sa commission en nommant deux commissaires supplémentaires, dont la Suisse **Carla Del Ponte**.<sup>39</sup>

RELATIONS INTERNATIONALES  
DATE: 15.11.2012  
EMILIA PASQUIER

Les **sanctions contre le terrorisme** ont fait l'objet d'une initiative au Conseil de sécurité de l'ONU. La Suisse et 10 autres Etats ont proposé au Conseil de sécurité de renforcer la protection des droits de l'homme dans le cadre des sanctions imposées contre Al-Qaida. Selon les initiateurs, la mise en œuvre d'une meilleure protection des droits de l'homme passe par un renforcement du rôle du Bureau du médiateur auquel s'adressent les personnes touchées par les sanctions.<sup>40</sup>

RELATIONS INTERNATIONALES  
DATE: 14.03.2013  
EMILIA PASQUIER

En mars, la Suisse a pris la présidence des « **Principes volontaires sur la sécurité et les droits de l'homme** » (Voluntary Principles on Security and Human Rights). Cette initiative vise à encourager les entreprises actives dans les milieux miniers, pétroliers et gaziers à s'engager pour un meilleur respect des droits de l'homme et pour la prévention des conflits dans les pays avec lesquels elles collaborent.<sup>41</sup>

RELATIONS INTERNATIONALES  
DATE: 22.03.2013  
EMILIA PASQUIER

En mars, le Conseil national a accepté la modification de la **loi fédérale relative à la coopération avec les tribunaux internationaux** chargés de poursuivre les violations graves du droit international humanitaire. La loi fédérale ancrant le principe de coopération entre la Suisse et les tribunaux ad-hoc arrivant à échéance au 31 décembre 2013, le Conseil fédéral a proposé de la proroger jusqu'en 2023. Le Conseil national a accepté cette modification par 151 voix contre 8 et 6 abstentions. Au vote final, les parlementaires ont accepté l'objet par 39 voix et 3 abstentions au Conseil des Etats et par 187 voix contre 2 au Conseil national.<sup>42</sup>

RELATIONS INTERNATIONALES  
DATE: 27.09.2013  
EMILIA PASQUIER

La candidature de l'ancien conseiller national **Jean Ziegler (ps, GE) au comité consultatif du Conseil des droits de l'homme** a suscité de vives critiques notamment de la part de l'ONG UN Watch. Cette dernière a condamné les liens du professeur Ziegler avec certaines personnalités politiques controversées, tels Mouammar Kadhafi, Fidel Castro ou Hugo Chavez. Jean Ziegler s'est défendu en accusant UN Watch d'être un pantin de la droite israélienne. Officiellement parrainée par la Suisse, la candidature de Jean Ziegler a également alimenté les débats politiques au parlement. En effet, par 12 voix contre 10 et 2 abstentions, la CPE-CN a qualifié le parrainage suisse d'« inadéquat », sans pour autant exiger son retrait. La polémique n'a pas empêché la nomination de Jean Ziegler au Comité consultatif du Conseil des droits de l'homme de l'ONU par les membres dudit Conseil (33 voix contre 12 et 2 nuls).<sup>43</sup>

### Relations avec d'autres Etats

RELATIONS INTERNATIONALES  
DATE: 27.02.1991  
ANDRÉ MACH

Suite à l'**intervention des troupes soviétiques dans les républiques baltes**, le **DFAE** a exprimé ses **vives inquiétudes** sur la tournure prise par les événements auprès des représentants soviétiques en Suisse et a annoncé que l'utilisation de la violence par les troupes soviétiques auraient des conséquences négatives sur les relations diplomatiques entre la Suisse et l'URSS. Il a ensuite demandé de plus amples informations aux autorités soviétiques, comme le prévoit le premier stade du mécanisme d'intervention des accords de la CSCE. Dans leur réponse, celles-ci ont indiqué leur intention de respecter les droits de l'homme et les libertés fondamentales. Plusieurs parlementaires ont condamné ouvertement l'intervention des troupes dans les pays baltes en signalant qu'elle était contraire à la charte de la CSCE que l'URSS venait pourtant de signer; ils se sont aussi demandés si l'aide suisse à l'URSS ne devrait pas être remise en question. Bien que le Conseil fédéral ait affirmé en janvier qu'une reconnaissance de la Lituanie était prématurée, la question a tout de même été discutée au sein du DFAE.<sup>44</sup>

RELATIONS INTERNATIONALES  
DATE: 30.01.1992  
ANDRÉ MACH

**La visite en Suisse du premier ministre chinois Li Peng**, considéré comme un des principaux responsables de la répression des manifestations étudiantes sur la place Tien-an-Men en 1989, a suscité de vives protestations de la part des milieux politiques, ainsi que des organisations de défense des droits de l'homme. Cette visite a en outre été marquée par un incident diplomatique; après que la délégation chinoise a fait savoir son refus de s'entretenir avec le chef du DFJP sur la question des droits de l'homme en Chine et la situation au Tibet, A. Koller a décidé de ne pas participer aux réunions officielles entre les délégations suisse et chinoise. Au cours des entretiens avec le dirigeant chinois, les conseillers fédéraux, J.P. Delamuraz et R. Felber, ont tout de même abordé le problème des droits de l'homme, ainsi que les relations économiques entre les deux pays et la situation internationale.<sup>45</sup>

RELATIONS INTERNATIONALES  
DATE: 11.07.1992  
ANDRÉ MACH

**Le chef du DFEP, accompagné d'une importante délégation des milieux économiques suisses, a effectué un séjour d'une semaine en Chine**; il s'agissait de la première visite officielle d'un conseiller fédéral en Chine depuis la répression de la place Tien-an-Men en 1989. La présence des représentants des milieux économiques s'explique par l'important potentiel de commandes que représente le marché chinois pour les exportations helvétiques. L'amélioration des échanges économiques entre les deux pays, qui ont déjà fortement progressé ces dernières années, a été au centre des entretiens avec les dirigeants chinois. Un accord sur la propriété intellectuelle, prévoyant une meilleure protection des inventions suisses, a été conclu; en échange, les représentants helvétiques se sont engagés à soutenir la tentative de la Chine de réintégrer le GATT. La question des droits de l'homme a également été évoquée par J.P. Delamuraz.<sup>46</sup>

**RELATIONS INTERNATIONALES**

DATE: 17.01.1994  
LIONEL EPERON

A l'occasion du **Sommet Clinton-Assad** à Genève sur l'entrée de la Syrie dans le processus de paix au Proche-Orient, le président de la Confédération Otto Stich s'est entretenu avec les deux chefs d'Etat. Il a notamment été question d'une éventuelle entrée de la Suisse au sein du "Partenariat pour la paix" et des problèmes des droits de l'homme au Proche-Orient.<sup>47</sup>

**RELATIONS INTERNATIONALES**

DATE: 27.01.1994  
LIONEL EPERON

Le **président du parlement chinois Qiao Shi** a effectué une **visite de quatre jours en Suisse** durant laquelle il a rencontré le président de la Confédération Otto Stich, le chef de la diplomatie helvétique et la présidente du Conseil national Gret Haller. Les entretiens ont principalement porté sur les droits de l'homme en Chine et au Tibet, les échanges économiques entre les deux pays, la réintégration de la Chine au sein du GATT ainsi que sur l'ouverture à Shanghai d'un consulat général suisse.<sup>48</sup>

**RELATIONS INTERNATIONALES**

DATE: 02.08.1994  
LIONEL EPERON

Premier conseiller fédéral à effectuer une visite officielle au Pérou, Arnold Koller s'est entretenu avec le président péruvien **Alberto Fujimori** de questions économiques, des droits de l'homme et de la lutte contre le trafic de drogue. Il s'est ensuite rendu en Equateur où il a débattu notamment de la protection des minorités ethniques avec le président équatorien **Sixto Duran**.<sup>49</sup>

**RELATIONS INTERNATIONALES**

DATE: 21.10.1994  
LIONEL EPERON

Le premier ministre de Singapour, **Goh Chok Tong**, et le ministre des affaires étrangères vietnamien, **Nguyen Manh Cam**, se sont rendus en Suisse où ils se sont entretenus avec les conseillers fédéraux Flavio Cotti et Jean-Pascal Delamuraz des relations économiques entre leurs pays et la Suisse. Les droits de l'homme et l'aide suisse pour le développement au Vietnam ont également été débattus entre Flavio Cotti et son homologue vietnamien.<sup>50</sup>

**RELATIONS INTERNATIONALES**

DATE: 22.03.2000  
FRANÇOIS BARRAS

A la tribune de la 56e session de la Commission des droits de l'homme réunie à Genève, **Joseph Deiss a montré du doigt la politique chinoise en matière des droits fondamentaux** qui, selon ses mots, n'ont pas évolué favorablement. Il a principalement fustigé l'attitude de la Chine envers les minorités et les groupes religieux à l'exemple des Tibétains, sans pour autant se prononcer sur un éventuel parrainage helvétique du projet de résolution américain critiquant Pékin.<sup>51</sup>

**RELATIONS INTERNATIONALES**

DATE: 03.10.2000  
FRANÇOIS BARRAS

Le Conseil fédéral s'est aligné sur les **sanctions sévères prises par l'UE et le Conseil de sécurité de l'ONU** à l'encontre de la Birmanie. Destinées à protester contre les violations systématiques des droits de l'homme dans ce pays, elles auront pour effet, notamment, de geler les comptes bancaires détenus en Suisse par les membres du régime militaire birman.<sup>52</sup>

**RELATIONS INTERNATIONALES**

DATE: 23.01.2002  
ROMAIN CLIVAZ

L'ambassadeur américain a été convoqué par les autorités suisses. La position helvétique, similaire à celle de l'UE, concernant les **prisonniers talibans et ceux du réseau terroriste international Al-Qaida détenus sur la base américaine de Guantanamo**, lui a été exposée. L'importance accordée à l'application du droit humanitaire à ces détenus a été soulignée.<sup>53</sup>

**RELATIONS INTERNATIONALES**

DATE: 25.10.2012  
EMILIA PASQUIER

L'essor économique de la Mongolie, ainsi que l'engagement de la direction du développement et de la coopération ont été les principaux thèmes abordés lors de la visite du **chef de la diplomatie mongole Luvsanvandan Bold**. La Suisse a également exprimé des encouragements pour l'abolition de la peine de mort saluant la ratification du Deuxième protocole additionnel relatif au Pacte international des droits civils et politiques par la Mongolie.<sup>54</sup>



RELATIONS INTERNATIONALES  
DATE: 15.11.2012  
EMILIA PASQUIER

La Suisse a ensuite appelé les acteurs du conflit syrien à **respecter le droit international**, afin d'éviter de nouvelles dégradations de la situation humanitaire en Syrie. Le DFAE a rappelé les trois axes de l'engagement de la Suisse en Syrie: la volonté de trouver une solution politique, la lutte contre l'impunité et enfin le soutien humanitaire à la Syrie.<sup>55</sup>

RELATIONS INTERNATIONALES  
DATE: 20.07.2013  
EMILIA PASQUIER

Le voyage en Chine du ministre de la défense, Ueli Maurer, a fait couler beaucoup d'encre dans les médias nationaux. En effet, lors d'un passage à la radio alémanique, le conseiller fédéral a déclaré qu'il souhaitait tourner la page sur les **événements de la place Tian'anmen**, où l'armée chinoise avait réprimé l'opposition dans un bain de sang en 1989. Entre indignation et dédramatisation, les réactions aux propos du conseiller n'ont pas manqué. Le ministre, lui, s'est défendu en expliquant que ses propos avaient été surinterprétés.<sup>56</sup>

RELATIONS INTERNATIONALES  
DATE: 07.11.2013  
EMILIA PASQUIER

Le **ministre roumain des affaires étrangères Titus Corlăţean** s'est rendu à Berne durant le mois de novembre afin de rencontrer son homologue suisse. Les deux hommes se sont notamment entretenus sur leur collaboration contre le crime et la traite des êtres humains.<sup>57</sup>

RELATIONS INTERNATIONALES  
DATE: 24.02.2015  
CAROLINE HULLIGER

Fin février, le **secrétaire d'Etat suisse aux affaires étrangères**, Yves Rossier, s'est rendu **en Afrique du Sud et au Burundi**. Il a d'abord rencontré le vice-ministre des affaires étrangères sud-africain Luwellyn Landers à Pretoria pour une consultation politique portant sur plusieurs thèmes, notamment la paix et la sécurité ainsi que la coopération économique et la formation professionnelle. Les deux hommes ont également lancé un sous-comité visant à mener des discussions sur les droits de l'homme, l'Etat de droit, le soutien de la démocratie et le respect de la diversité.

Au Burundi, Yves Rossier a été accueilli par Laurent Kavakure, ministre des relations extérieures et de la coopération internationale. Il a, par ailleurs, aussi eu l'occasion de rencontrer le président burundais Pierre Nkurunziza. Lors des entretiens, il a surtout été question de l'approfondissement du dialogue politique entre les deux pays, ainsi que des élections présidentielle prévues en juin 2015. En effet, l'organisation des élections est soutenue par la Suisse via un fonds des Nations unies.<sup>58</sup>

RELATIONS INTERNATIONALES  
DATE: 16.03.2015  
CAROLINE HULLIGER

Avant de se rendre au Sri Lanka, **Didier Burkhalter** a mené des entretiens politiques **en Indonésie**. A Jakarta, il a rencontré le président indonésien, Joko Widodo, et la ministre indonésienne des affaires étrangères, Retno Marsudi, avec lesquels il a abordé la sécurité ainsi que l'intensification de la collaboration bilatérale, notamment en ce qui concerne les relations économiques entre les deux pays. Le conseiller fédéral a fait savoir que la Suisse était très intéressée à ce que l'Indonésie conclue un accord de partenariat économique avec l'AELE. Dans un tout autre registre, le chef du DFAE a également fait part de son inquiétude face à la reprise des exécutions en Indonésie en soulignant que la peine de mort allait à l'encontre des droits de l'homme et que son abolition était une grande priorité pour la Suisse.<sup>59</sup>

### Bons offices

RELATIONS INTERNATIONALES  
DATE: 06.12.2001  
FRANÇOIS BARRAS

Dans un contexte tendu, **Joseph Deiss a effectué une visite en Israël et dans les territoires palestiniens**. A Tel-Aviv et à Gaza, où le conseiller fédéral a rencontré Yasser Arafat, le responsable des affaires étrangères a abordé la question des droits de l'homme et l'éventualité d'une conférence sur la Quatrième Convention de Genève, dont le texte, reconnu par l'ensemble de la communauté internationale à l'exception d'Israël, aurait dû réglementer les agissements de l'Etat hébreu dans les territoires palestiniens. Sans l'agrément d'Israël, ni celui des Etats-Unis, cette conférence a eu lieu à Genève en fin d'année. La déclaration finale qui est sortie rappelle que la Quatrième Convention de Genève est applicable aux territoires palestiniens occupés, y compris Jérusalem-Est. Elle appelle toutes les parties en conflit à respecter les clauses et les garanties humanitaires de la Convention.<sup>60</sup>

## Politique du développement

RELATIONS INTERNATIONALES  
DATE: 24.12.1980  
REGINA ESCHER

**MIGRIERT** Le DFAE continue à appuyer les efforts consentis en vue d'aboutir à une convention internationale contre la torture. Les milieux intéressés discutent de l'opportunité d'insérer dans un protocole additionnel facultatif une proposition provenant de la Suisse et qui contient des dispositions relativement sévères. Un projet y relatif a été soumis, pour avis, à l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe. (c.f. aussi: Le débat en 1977 sur la création d'une Convention pour la protection des prisonniers politiques et la pratique de la torture et en 1979 sur les droits de l'homme) <sup>61</sup>

RELATIONS INTERNATIONALES  
DATE: 01.10.1994  
LIONEL EPERON

La **tragédie du Rwanda** a fortement ébranlé les milieux de l'aide suisse au développement et a suscité de nombreuses interrogations quant au soutien substantiel accordé à ce pays par la Confédération. Ces dernières années en effet, des dizaines de millions de francs y ont été investis par la Suisse. Devant l'ampleur du drame, la coopération suisse au Rwanda a été interrompue et convertie en aide humanitaire. CHF 200'000 ont notamment été octroyés par la Confédération à l'association Reporters sans frontières (RSF) pour l'exploitation d'une radio humanitaire (Radio-Hirondelle). La reprise de la coopération suisse au Rwanda a été soumise à la réalisation de progrès durables en matière de réconciliation nationale, de respect des droits de l'homme et de mise sur pied d'un Etat de droit. <sup>62</sup>

## Politique économique extérieure

RELATIONS INTERNATIONALES  
DATE: 21.11.1991  
ANDRÉ MACH

Après l'éclatement de la guerre du Golfe, le **Conseil fédéral a interdit**, comme il l'avait déjà fait pour les autres pays de la région, **l'exportation de matériel de guerre vers la Turquie**. Cela n'a pas manqué de susciter les critiques de la part du ministère turc des affaires étrangères. Par contre, les entreprises suisses ont été autorisées à continuer à livrer du matériel militaire aux pays engagés dans la guerre mais extérieurs à la région du Golfe, comme la France ou les Etats-Unis, à condition que ceux-ci garantissent qu'ils n'utiliseront pas ces armes dans le conflit.

L'interdiction d'exportation de matériel de guerre vers la Turquie a été levée au mois de juin par le Conseil fédéral; mais face aux opérations menées par l'armée turque contre les combattants kurdes à la frontière de l'Irak, les autorités fédérales ont décidé de bloquer toutes les exportations d'armes jusqu'à ce qu'il soit procédé à une clarification du droit international. Après l'adoption de cette mesure, les autorités turques n'ont pas caché leur intention de renoncer aux commandes d'armes suisses et de s'adresser à d'autres fournisseurs au cas où l'embargo se prolongerait. <sup>63</sup>

RELATIONS INTERNATIONALES  
DATE: 14.12.1993  
AUTOR UNBEKANNT

Le Conseil fédéral a mis en consultation un projet de révision de la loi sur le **matériel de guerre**. Celui-ci constitue un contre-projet indirect à l'initiative populaire du parti socialiste pour l'interdiction de l'exportation de matériel de guerre; il a également pour but de répondre aux insuffisances de la loi de 1972. Plus restrictif que celle-ci, le texte du Conseil fédéral prévoit d'élargir la notion de matériel de guerre, de revoir les critères pour l'octroi d'une **autorisation d'exportation**, d'assujettir à la loi toutes les opérations de courtage effectuées à partir de la Suisse et de contrôler plus sévèrement le transfert de technologies. En ce qui concerne la définition des pays où les exportations seront interdites ou autorisées, le Conseil fédéral envisage une modification importante; il a ainsi proposé de remplacer les critères juridiques par une évaluation plus politique du problème, à savoir la prise en compte des principes de la politique étrangère (respect des droits de l'homme et maintien de la paix dans une région donnée notamment) et des intérêts de la Suisse. <sup>64</sup>

## Armée

### Armement

RELATIONS INTERNATIONALES  
DATE: 31.05.2007  
ELIE BURGOS

Le Conseil fédéral a autorisé en début d'année, et contre la volonté de la conseillère fédérale Micheline Calmy-Rey, l'exportation de 100 mitrailleuses avec leur munition à destination de l'**Arabie Saoudite**, et cela malgré une situation des droits de l'homme jugée «pas idéale». <sup>65</sup>

## Economie

### Politique économique

#### Ordre économique

RELATIONS INTERNATIONALES  
DATE: 24.08.2019  
GUILLAUME ZUMOFEN

Un **accord de libre-échange entre** les États de l'AELE, dont fait partie **la Suisse, et le Mercosur** a été conclu fin août à Buenos Aires. Cet accord de libre-échange avec l'Argentine, le Brésil, le Paraguay et l'Uruguay exonère de droits de douane 95% des exportations suisses, supprime des obstacles techniques au commerce et garantit donc un accès facilité, pour les entreprises suisses, à ce marché d'Amérique du Sud. Le Conseil fédéral, par l'intermédiaire de Guy Parmelin (DEFR), a mis en avant l'importance d'un tel accord. Il a notamment mentionné le potentiel de 260 millions de consommateurs pour les entreprises helvétiques, l'impératif d'être sur un pied d'égalité avec les entreprises européennes et le besoin de renforcer les exportations. A l'opposé, les Verts et le parti socialiste ont brandi la menace du référendum. Lisa Mazzone (verts, GE) a pointé du doigt les lacunes de l'accord en termes de durabilité et de droits de l'homme, et a pris comme exemple, pour appuyer son argumentation, les incendies qui ont ravagé la forêt amazonienne durant l'été 2019, et donc la politique du gouvernement brésilien en la matière. <sup>66</sup>

## Enseignement, culture et médias

### Médias

#### Nouveaux médias

RELATIONS INTERNATIONALES  
DATE: 13.12.2003  
ELISABETH EHRENSPERGER

Das Berichtsjahr stand ganz im Zeichen des **Weltgipfels zur Informationsgesellschaft**, der im Dezember in Genf stattfand und grosse Erwartungen hinsichtlich einer Abschaffung des globalen Ungleichgewichts im Bereich der Informations- und Kommunikationstechnologie (ICT) schürte. Während den Vorbereitungen schlug dem Genfer Gipfel wie schon anderen internationalen Gipfeltreffen die öffentliche Skepsis gegenüber seiner realpolitischen Wirksamkeit entgegen. Seitens von Entwicklungs- und Menschenrechtsorganisationen sowie Berufsverbänden aus dem Medienbereich wurden Befürchtungen laut, der Weltgipfel werde kaum einen Schritt zur Überwindung des **globalen digitalen Grabens**, als vielmehr einen Rückfall hinter bestehende UN-Grundsätze bedeuten. Unter anderem wurde der ausstehende Verweis auf die Meinungsäusserungs- und Informationsfreiheit, die Unterordnung der **Menschenrechte** unter nationale Gesetzgebungen, die dominante Ausrichtung auf reine Marktmechanismen und die fehlende Anerkennung **unabhängiger Medien** beanstandet. Am 10. Dezember wurde der Gipfel offiziell von Bundespräsident Pascal Couchepin eröffnet. Die Formulierung konkreter Aktionsprogramme, die über die Beschreibung des Status quo hinausgegangen wären, blieb weitgehend aus. Dennoch konnten im Hinblick auf die Verabschiedung der Schlusstexte tragfähige Kompromisse erwirkt werden, was vor allem der Schweizer Verhandlungsleitung unter Marc Furrer, Direktor des Bakom, zugute gehalten wurde. Die Achtung der Menschenrechte, der Meinungsäusserungs- und Informationsfreiheit sowie der Pressefreiheit fand Eingang in die gemeinsame Erklärung; mit der Ausarbeitung von Vorschlägen betreffend die Finanzierung der Stärkung von Medien in Entwicklungsländern und der Regulierung des Internets wurde eine UN-Arbeitsgruppe mit Vertretern der Zivilgesellschaft und der Privatwirtschaft zuhänden des Weltinformationsgipfels 2005 in Tunis beauftragt. Als eigentlicher Erfolg konnte auch der von der DEZA sowie dem Netzwerk „Global Knowledge Partnership“ organisierte und parallel zum abgeschirmten Gipfel stattfindende öffentliche Marktplatz verbucht werden. Nicht zuletzt auf das Drängen des Leiters der Schweizerischen Direktion für Zusammenarbeit DEZA, Walter Fust, war diese so genannte „**ICT for Development Platform**“ zustande gekommen und bot 250

Ausstellern aus 75 Ländern die Möglichkeit, an ihren Ständen konkrete Lösung aufzuzeigen, wie ICT zur Armutsverringerung und zur Entwicklung eingesetzt werden könnten. Auffallend klar wurde, dass das hohe Gefälle zwischen Industrie- und Drittweltländern auch im Kommunikations- und Informationssektor eine Frage der Ressourcenverteilung ist, und dass im weitem die Hoffnungen im Kampf gegen die Armut vorwiegend in das Internet und nicht in Mobilfunk oder Radio gesetzt werden.<sup>67</sup>

- 1) BBl, 1997, I, S. 717 ff.
- 2) Aktion Finanzplatz Schweiz-Dritte Welt, Zusammenarbeit Schweiz-Südafrika, Bern 1986 ; BO CN, 1986, V, S. 2007 ss.; NZZ, 20.8.86; 23.9.86; 24 Heures, 13.2.86; 14.2.86; 29.8.86; 23.9.86; 2.10.86; L'Hebdo, 41, 9.10.86; USS, 21, 25.6.86; 24, 27.8.86.
- 3) BBl, 1995, I, S. 999 ff.; NZZ, 14.12.94.10
- 4) AB NR, 1994, S. 2326 ff.; AB SR, 1994, S. 1028 f.; BBl, 1994, II, S. 409 ff.
- 5) NZZ, 20.1.98.
- 6) BBl, 2005, S. 2119 ff.; AB NR, 2005, S. 1481 f. und 2001; AB SR, 2005, S. 1151 und 1222; BBl, 2005, S. 7483.
- 7) AB SR, 2009, S. 96 f. und 280; AB NR, 2009, S. 594; BBl, 2009, S. 2109 ff.
- 8) Draft Report of the Working Group on the Universal Periodic Review: Switzerland; Medienmitteilung BR vom 21.2.18; Medienmitteilung EDA vom 23.3.18; Medienmitteilung EDA vom 9.11.17; Report of the Working Group on the Universal Periodic Review: Switzerland (Addendum); NZZ, 10.11.17; WW, 8.3.18
- 9) 24 Heures, 26.11.94; NZZ, 29.11.94; presse du 3.12.94; NQ, 5.12.94.
- 10) TG, 22.7.08.
- 11) 24 Heures, 16.3.83; BaZ, 4.5. et 29.7.83; Bund, 5.5. et 15.11.83; TA, 5.5. et 5.11.83; NZZ, 6.5., 11.6. et 1.9.83; Vat., 29.7.83; Suisse, 12.8.83.; BO CE, 1983, p. 657 s.; BO CE, 1983, p. 701 s.; DFAE (1982). La Suisse et le Conseil de l'Europe, les fruits d'une collaboration.; Europa, 1983, no 2, p. 4 ss.; Europa, 50/1983, no 4, p. 7 ss.; Europa, 50/1983, no 7, p. 12 s.; FF, 1983, II, p. 1273 ss.; FF, 1983, IV, p. 129
- 12) 24 Heures, 20.3.85; BaZ, 14.6. et 15.5.85.; BO CE, 1985, p. 500 ss.; BO CN, 1985, p. 1457 s.; BO CN, 1985, p. 1794 s.; FF, 1986, II, p. 51 ss. et 59
- 13) BO CN, 1987, p. 1560 ss.
- 14) Presse du 11.9. et 12.9.91; NZZ, 5.10.91; TW, 8.10.91.
- 15) JdG, 25.11.91; NZZ, 28.11.91.
- 16) BO CE, 1980, p. 512 ss.; BO CN, 1980, p. 1497 ss.; BO CN, 1980, p. 1684 s.; Europa, 1980, no 10/11, p. 14 s.; FF, I, 1980, p. 623; FF, II, 1980, p. 1552; Lib., 19.2., 24.10., 28.10., 29.10. et 30.10.80; 24 Heures, 6.3.80; SP-Information, 20.3.80; SAZ, 22.5. et 4.9.80; JdG, 20.8.80; NZZ, 11.9.80; BaZ, 4.10.80; SGT, 4.10.80; SGB, 15.1.81.
- 17) Brunner (1980). La CSCE, véhicule de politique étrangère pour la Suisse.; En ce qui concerne la poursuite du dialogue Est-Ouest, cf. CF Aubert dans Documenta, 1980, no 1, p. 5 ss. et 12 ss.; NZZ, 296, 19.12.80 ; 24 Heures, 295, 19.12.80; TLM, 354, 20.12.80.; Riklin (1981). Auditor et altera pars.; Un cas concret de violation des droits de l'homme, survenu en URSS, c'est-à-dire l'exil du physicien Sakharov, a provoqué, au printemps, une protestation du Conseil fédéral; NZZ, 21, 26.1.80; TLM, 26, 26.1.80; 24 Heures, 21, 26.1.80.
- 18) BO CE, 1981, p. 370 ss.; BO CE, 1981, p. 434; BO CN, 1981, p. 1391; BO CN, 1981, p. 1449 ss.; BO CN, 1981, p. 592 ss.; FF, 1981, I, p. 973 ss.; FF, 1981, III, p. 224 s.; FF, 1981, III, p. 273 ss.; FF, 1982, I, p. 505 ss.; Ww, 7.1. et 28.10.81; Suisse, 8.1., 21.12. et 22.12.81; 24 Heures, 21.2. et 3.12.81; NZZ, 14.5., 21.11. et 23.11.81; SGT, 24.8. et 29.8.81; L'Hebdo, 16.10.81; JdG, 22.12.81.
- 19) 24 Heures, 10.4. et 23.12.81; TLM, 22.7. et 19.12.81; BaZ, 23.12.81.
- 20) USS, 11.2.87; BaZ, 18.7.87; 24 Heures, 26.8.87; WoZ, 11.12.87.
- 21) Presse du 4.6.91.
- 22) Presse du 15.12. et 16.12.92.
- 23) JdG, 19.6.93; NQ, 22.6.93; NZZ, 6.7.93; TA, 26.8.93; presse des 31.8, 1.9 et 2.9.93.; La Suisse et le monde, 1993, no 3, p. 10 ss.
- 24) BO CN, 1993, p. 1979 s.; BO CN, 1993, p. 2047 s.; Presse des 2.10, 8.10, 9.10 et 11.10.93; NZZ, 6.11.93.
- 25) Presse des 24.3, 15.10 (Arbenz) et 19.10.94 (Felber).
- 26) BO CE, 1994, p. 1028 s.; BO CN, 1994, p. 2326 ss.; FF, II, 1994, p. 401 ss.
- 27) Rapport annuel du Conseil fédéral sur les activités de la Suisse au Conseil de l'Europe en 1994
- 28) Communiqué de presse de l'Office fédéral de la justice du 25.3.02 et Lib., 26.3.02.
- 29) Presse du 30.5.02; Lib., 31.5.02.
- 30) Bund, 7.9.02; communiqué de presse du DFAE du 9.9.02; NZZ, 16.9.02.
- 31) 24h, 26.6.04.
- 32) Presse du 16.3.06; LT, 5.4.06; presse du 10.5.06.
- 33) LT, 15.1, 20.2 et 8.5.10; NZZ, 11.5.10.
- 34) TG, 21.6.10.
- 35) NZZ, 3.9.10.
- 36) Medienmitteilung EDA vom 29.9.11.
- 37) NZZ, 11.10.11.
- 38) Communiqué du DFAE du 18.1.12.
- 39) Communiqué du DFAE du 28.9.12.
- 40) Communiqué du DFAE du 15.11.12.
- 41) Communiqué du DFAE du 14.3.13.
- 42) FF, 2013, p. 2393s.; BO CE, 2013, p. 366; BO CN, 2013, p. 281s., 537.
- 43) LT, 14.8.13; Lib, 21.8.13; LT, 27.9.13.
- 44) NZZ, 14.1.91; presse du 29.1.91; NZZ et JdG, 27.2.91 (réponse soviétique).
- 45) Presse des 29.1. et 30.1.92.
- 46) Presse des 3.7., 9.7., 10.7. et 11.7.92.
- 47) Presse du 17.1.94.
- 48) Presse des 24.1, 25.1 et 26.1.94; NZZ, 27.1.94.
- 49) NZZ, 20.7.94; TA, 2.8.94.
- 50) NZZ, 21.10.94.
- 51) TG, 22.3.00
- 52) LT, 3.10.00
- 53) LT, 23.1.02.
- 54) Communiqué du DFAE du 25.10.12.
- 55) Communiqué du DFAE du 15.11.12.
- 56) TG, 20.7.13.
- 57) Communiqué du DFAE du 7.11.15.
- 58) Communiqué du DFAE du 27.02.2015
- 59) Communiqué du DFAE du 16.03.2015
- 60) LT, 23.3 et 6.12.01.41
- 61) Bund, 234, 6.10.80; NZZ, 290, 12.12.80; BaZ, 302, 24.12.80.
- 62) JdG, 14.4 et 27.7.94; NQ, 20.4, 22.4, 3.10 et 15.11.94; 24 Heures, 21.6.94; presse des 18.5 et 1.10.94.

63) Presse du 18.1. (interdiction d'exporter du matériel de guerre), 21.1. (critiques de la Turquie) et 28.6.91 (levée de l'interdiction); TA, 10.8.91; Suisse, 21.11.91.

64) Presse des 2.8., 12.11 et 14.12.93.

65) TA, 31.5.07.

66) Communiqué de presse CF du 24.08.2019; NZZ, 22.8.19; LT, 24.8.19; BaZ, LT, Lib, 26.8.19; BaZ, LT, NZZ, TG, 27.8.19; TA, 29.8.19; LT, 31.8., 4.9.19; WoZ, 5.9.19; LT, 24.9.19

67) Presse vom 10.12.03.; TA, 12.12.03; Bund, 13.12.03.; Presse vom 12.2., 9.8., 16.9., 15.11. und 4.12.03; NZZ, 14.3. und 21.11.03; TA, 4.12.03.; Presse vom 5.12., 6.12., 8.12.03.; Presse vom 9.10. sowie vom 10.-13.12.03; NZZ, 13.12.03.; TA, 25.11.03; NZZ, 28.11.03; Presse vom 8.12.03.